

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, le représentant s'est étendu longuement sur les réductions intéressantes des contrats de défense. Tant à la Chambre qu'à l'extérieur, j'ai essayé d'expliquer la diminution de travail concernant les avions. C'est la conséquence directe et inévitable du changement technique qui se produit dans l'industrie de l'aéronautique et les usagers d'avions au Canada. Cela ne fait pas partie d'un programme délibéré de réduction des effectifs; c'est une conséquence des changements technologiques et le fait bien simple qu'il faut moins d'aéronefs pour accomplir une tâche d'importance. Ces engins deviennent plus efficaces et coûtent plus cher. En conséquence, il en faut moins et nous pouvons en acheter moins. Parce qu'il y aura moins d'aéronefs mis en commun, il y aura moins de réparations et de remises à neuf.

Même si toute la sympathie du gouvernement et la mienne en particulier va à ces établissements de réparation d'aéronefs, et surtout pour leurs employés qui souffrent des conséquences de ce changement, le gouvernement et le ministère de la Production de défense ont peiné pour essayer de trouver des genres d'emploi de rechange pour ces usines d'aéronefs. Nous avons pensé principalement aux programmes de partage des

contrats pour la production de défense avec les États-Unis, et je signalerais que ces contrats sont accordés à un prix concurrentiel avec les maisons américaines et qu'ils exigent de l'efficacité, de l'énergie et de la compétence de la part des établissements qui cherchent des contrats de remplacement.

On ne peut sérieusement espérer que l'Aviation royale canadienne augmentera sensiblement le nombre d'avions dans son inventaire pour répondre aux besoins spéciaux des sociétés d'aéronefs qui ne se sont pas vu confier autant de travaux de révision et de réparation que les années antérieures.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Le temps de parole accordé au ministre est expiré...

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): J'invoque le Règlement. Le ministre a répondu en ce qui concerne la production d'aéronefs mais n'a rien dit sur la question fondamentale que j'ai soulevée et qui traitait des fonctions d'escorte de destroyers.

M. l'Orateur suppléant: Je conseillerais à l'honorable député de poser une autre question; il aurait ainsi une autre occasion de la débattre durant la motion d'ajournement.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 11h. 17.)